



MAIRIE DES THUILES

04400 LES THUILES

Tel : 04.92.81.10.03.

Fax : 04.92.81.93.10.

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Commune de LES THUILES
Arrêté Municipal N°19/2024

Objet : Arrêté Municipal autorisant « Les Typotes Vagabondes » à occuper le domaine public.

Le Maire de la Commune de LES THUILES,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code du commerce,

VU la demande des typotes vagabondes sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer leur commerce.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les Typotes vagabondes sont autorisées à occuper la Place Fernand Gilly les jeudis et vendredis de 8H à 19H à partir du jeudi 13 juin jusqu'au 31 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

ARTICLE 3 : Madame Le Maire de la Commune de Les Thuiles, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Barcelonnette sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme en mairie le 7 juin 2024.

Sandra REYNAUD
Maire,

